

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-L'HERAULT

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P 47
34800 CLERMONT-L'HERAULT CEDEX
TEL 04 67 96 10 17 FAX 04 67 96 00 77

STE D'EXERCICE LIBERAL D'AVOCATS

ME JL VALADAS
BP 26
01442 VIRIAT CEDEX

V/REF :
N/REF : 98 B 77 / A-215

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-L'HERAULT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 30/09/99, SOUS LE NUMERO A-215,

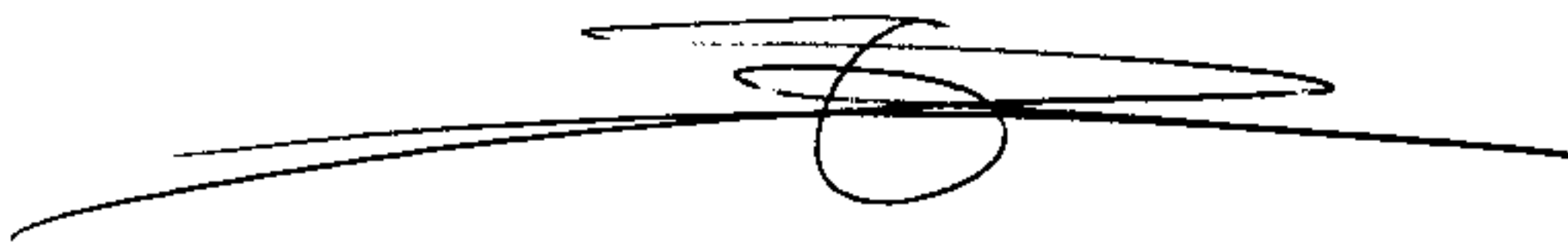
P.V. DE DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/07/99
LIBERATION DU SOLDE DU CAPITAL

... CONCERNANT LA SOCIETE

3 S
SOCIETE ANONYME
LES SERVIERES
34800 CLERMONT L'HERAULT

R.C.S CLERMONT-L'HERAULT B 421 233 560 (98 B 77)

LE GREFFIER



3 S
Société Anonyme
Au capital de 4 000 000 francs
Siège social : Les Servières
34800 CLERMONT L'HERAULT

421 233 560 – R.C.S. CLERMONT L'HERAULT

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 JUILLET 1999

Procès-verbal de délibérations

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
Le vingt deux juillet, à onze heures,
Au siège social à Clermont l'Herault,

Les Administrateurs de la société se sont réunis en Conseil sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean-Michel ROUX,
- Monsieur Jacques BEAUCLAIR,
- Monsieur Charles ROUX.

La totalité des Administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut délibérer, conformément à la loi.

Monsieur Jean-Michel ROUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur la libération du capital social.

LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL

Le Président rappelle que, lors de la constitution de la Société, le capital social de 4 000 000 de francs n'a été libéré que de la moitié et que le solde de ce capital, soit 2 000 000 de francs, devait être libéré dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.



Il rend compte au Conseil de la mission que ce dernier lui a confiée lors de sa réunion du 23 juin 1999, consistant à recouvrer le solde non encore libéré des actions émises au plus tard le 31 juillet 1999.

Il indique que les actionnaires ont été informés de la décision du Conseil par lettre du 23 juin 1999 et que chacun d'eux a effectué le versement correspondant au solde de sa souscription dès le 19 juillet 1999.

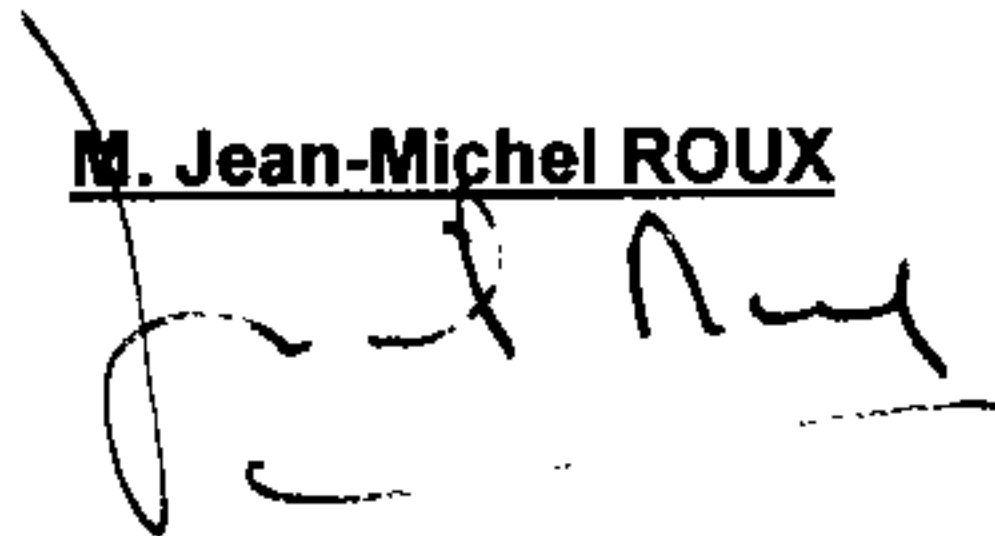
Le totalité des fonds correspondant au capital social ayant été versée, le Conseil, à l'unanimité, constate la libération intégrale des 40 000 actions composant ledit capital.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à cette libération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les administrateurs présents.

M. Jean-Michel ROUX



M. Jacques BEAUCLAIR



M. Charles ROUX

